



Fiche de projet pour les institutions publiques

Cette fiche est remplie par une institution publique. Y est décrit la nature du projet à mettre en oeuvre, les tâches à confier à une équipe scientifique, le timing et le budget dont disposera cette équipe, les modalités d'implémentation du résultat final de l'équipe scientifique que cette institution publique mettra en place tant pour son fonctionnement propre que pour en permettre l'accès aux chercheurs et au grand public.

Informations pratiques

Nom de l'institution publique ayant introduit le projet: SPF Sécurité sociale

Nom du projet : Le modèle de microsimulation Protection sociale (MIMOSIS): actualisation et poursuite des tests en vue d'une valorisation optimale du modèle

Timing des tâches scientifiques : 12 mois

Délivrables et activités de valorisation à charge de l'équipe scientifique (non compris ceux décrits dans la fiche ci-après):

- *Séminaire international* en début de projet (état de l'art) ;
- *rapport* exposant la manière dont les données visées par le projet peuvent être comparées et harmonisées au niveau international/Européen. L'objet de ce rapport est de permettre à l'institution publique de traiter ses propres données dans une perspective de comparabilité internationale/européenne ;
- *activité de valorisation en fin de projet* : l'équipe fera une proposition dans son formulaire de soumission avec pour objectif de faire connaître au mieux le résultat du projet.
- *délivrables visés par le contrat de recherche* : *description du projet* (max. 25 lignes en quatre langues – français, néerlandais, anglais et allemand – pour le site web de la politique scientifique fédérale), *résumé du projet en maximum 10 pages* pour le site web de la Politique scientifique fédérale, également en quatre langues et à remettre à l'issue du projet), un *texte en français, néerlandais et anglais destiné à la Newsletter AGORA* (max. 40 lignes), *rapports intermédiaires* (maximum 2 pages, tous les 6 mois permettant de libérer les tranches de financement de l'équipe scientifique), *rapports pour le comité d'accompagnement* (voir plus loin) ; fiche descriptive de la base de données – le cas échéant (néerlandais, français et anglais) ;

Ces activités sont à charge du budget de l'équipe scientifique.

Déroulement du projet :

L'institution publique gère son projet et entretient donc un dialogue étroit avec l'équipe et la Politique scientifique (qui forment le *comité technique*). Le projet est accompagné par un comité d'accompagnement composé de fonctionnaires et de scientifiques. Ce comité se réunit à échéances régulières et au moins trois fois durant la durée du projet (au début, au milieu et à la fin du projet). Y est représenté des utilisateurs potentiels du résultat du projet et toute personne qui peut contribuer à faire avancer le projet. L'équipe se charge de fournir les documents pour ce comité, l'institution publique gère l'agenda et les procès-verbaux.

date de la réunion d'information (inscription une semaine à l'avance par e-mail – naji@belspo.be . A défaut d'inscription, la réunion est annulée) : 15 janvier, Politique scientifique fédérale, 10h00.

Fiche de projet

1. Dénomination de l'institution

Service public fédéral Sécurité sociale

2. Nom du projet

Le modèle de microsimulation Protection sociale (MIMOSIS): actualisation et poursuite des tests en vue d'une valorisation optimale du modèle

3. Acronyme

MIMOD (MIMOSIS & EUROMOD)

4. Description du projet et situation au sein de l'institution

Dans le cadre de deux projets AGORA (AG/01/086 "Modèle de microsimulation Sécurité sociale" et AG/01/116 "Valorisation de la microsimulation de la protection sociale")¹, un modèle de calcul (**MIMOSIS**) a été développé afin de permettre de calculer, sur la base de données administratives, les implications budgétaires et en matière de redistribution des réformes dans le domaine de la sécurité sociale. L'essence de ce modèle consiste en un codage détaillé de la réglementation de la sécurité sociale et en l'application de celui-ci sur un échantillon représentatif de la population belge. Le modèle MIMOSIS a été intégré dans le fonctionnement du SPF Sécurité sociale et utilisé pour l'appui des responsables politiques lors de la formulation de modifications stratégiques.

Afin d'optimiser l'utilisation du modèle MIMOSIS, il convient également d'examiner dans quelle mesure le modèle pourrait être utilisé pour des simulations portant sur des comparaisons internationales. Le 'European Tax/benefit Model' (EUROMOD) pourrait constituer à cet effet un avantage important.

Le modèle EUROMOD permet de faire des simulations quant aux effets de mesures européennes sur la population de l'UE (EU-15, mais l'incorporation des nouveaux Etats membres est prévue par le projet I-CUE), ainsi que des simulations permettant de comparer les Etats membres. Ce projet vise à examiner dans quelle mesure l'organisation du modèle EUROMOD (et plus spécifiquement le sous-modèle pour la Belgique) diffère de MIMOSIS, tant pour ce qui est des données sous-jacentes que pour ce qui est de la modélisation.

Afin de comparer les résultats des simulations effectuées sur la base du modèle EUROMOD avec celles effectuées à l'aide du modèle MIMOSIS, il est essentiel de comparer aussi bien les routines appliquées que les données sous-jacentes. Une différence importante entre les deux modèles est le fait que le modèle EUROMOD utilise des microdonnées, tandis que le modèle MIMOSIS utilise des données administratives. Pour la Belgique, le modèle EUROMOD se base sur des données du volet belge du 'European Community Household panel' (ECHP) et de son successeur 'European Union Statistics on Income and Living Conditions' (EU-SILC). Il est donc indiqué de comparer les données de base du volet belge de EU-SILC, en particulier les données de revenu, avec les données (de revenu) du modèle MIMOSIS, qui proviennent de données administratives.

Il convient également d'examiner dans quelle mesure les routines utilisées par le modèle EUROMOD sont compatibles avec celles du modèle MIMOSIS. En principe, les routines du modèle EUROMOD peuvent être utilisées pour appliquer à la population belge, via MIMOSIS, des aspects de systèmes fiscaux et de sécurité sociale étrangers. De cette manière, MIMOSIS permettrait par exemple de faire une simulation du système de chômage danois sur la population belge. Cela constituerait un enrichissement énorme pour le modèle MIMOSIS actuel.

5. Tâches à mettre en oeuvre

a. par l'équipe de recherche

¹ Un descriptif du projet AG/FF/086 se trouve sur <http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=fr&COD=AG/FF/086>. Le descriptif du projet AG/HH/116 est consultable sur : <http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=fr&COD=AG/HH/116>

MIMOSIS pourrait en principe être utilisé dans le cadre de comparaisons internationales. A cet effet, il convient d'examiner dans quelle mesure le but du modèle 'European Tax/benefit Model' - EUROMOD (et plus spécifiquement le sous-modèle pour la Belgique) diffère de MIMOSIS, tant pour ce qui est des données sous-jacentes que pour ce qui est de la modélisation.

A cet effet, une analyse approfondie des données de base de MIMOSIS et du volet belge de EU-SILC est nécessaire. Il s'agit ici plus particulièrement d'une comparaison de la répartition des revenus disponibles dans les deux sources de données. Bien entendu, les éventuelles différences doivent être mises en évidence et commentées.

Les routines du modèle EUROMOD doivent être comparées avec celles du modèle MIMOSIS. Les éventuelles différences doivent être commentées et expliquées. Il faut notamment examiner dans quelle mesure les routines du modèle EUROMOD pourraient être utilisées afin d'appliquer à la population belge, via MIMOSIS, des aspects des systèmes fiscaux et de sécurité sociale étrangers.

b. par l'institution publique

1. En préalable au projet

Le SPF Sécurité sociale fournira à l'équipe de recherche toutes les informations nécessaires concernant l'intégration du modèle MIMOSIS dans son travail de soutien à la politique sociale et, plus spécifiquement, concernant les procédures élaborées, la documentation et les résultats de la validation approfondie du modèle sur la base de données administratives agrégées.

2. au cours du projet

Le SPF Sécurité sociale informera l'équipe de recherche de la validation des activités techniques relatives au modèle effectuées au sein du SPF Sécurité sociale. Il s'agit plus précisément des progrès ayant trait à la validation des données actualisées sur la base de données agrégées.

6. Produit final attendu

a) De l'équipe de recherche

1. Une évaluation des possibilités concernant l'utilisation du modèle dans un contexte international. Ceci implique entre autres une description et une explication des différences entre MIMOSIS et le European Tax/benefit Model - EUROMOD (et plus spécifiquement le sous-modèle belge), tant en ce qui concerne les données sous-jacentes que pour ce qui est de la modélisation.
2. Une analyse comparative de la répartition des revenus disponibles telle qu'elle ressort de MIMOSIS et EU-SILC. Les éventuelles différences doivent être mises en évidence et commentées.

b. Pour L'institution publique

L'assistance nécessaire en vue d'une actualisation ponctuelle du modèle MIMOSIS et de la coordination de l'utilisation du modèle van en vue d'une valorisation optimale.

7. Valorisation du produit final

a. pour l'institution publique : intégration du produit final dans son fonctionnement propre

Le SPF Sécurité sociale appliquera le modèle en vue:

- de rapports récurrents et spécifiques (par trimestre, par semestre, par année,...);
- de l'analyse de propositions politiques dans le contexte national et international (groupes de travail SPC, OCDE, etc.); et
- de la réalisation, par des tiers, de recherches orientées vers la politique.

b. pour le 'public' : modalités d'accès au produit final pour les chercheurs et le grand public

Sur la base du modèle de microsimulation Protection sociale, le SPF Sécurité sociale mettra des informations à disposition sous la forme de:

- rapports récurrents et spécifiques (par trimestre, par semestre, par année,...);
- données agrégées en vue de recherches orientées vers la politique;
- Après l'évaluation d'une demande officielle introduite auprès des instances compétentes, des micro données seront être mises à la disposition des chercheurs

8. Agenda et planning des tâches et budget alloué

a. calendrier des activités

1^{er} septembre 2007 - jusqu'au 31 août 2008

b. planification des activités

1. *Pour l'équipe scientifique*

La proposition de planning des tâches contenue dans le formulaire de soumission de l'équipe scientifique sélectionnée servira de base à la discussion avec l'institution publique et la Politique scientifique fédérale lors de la conclusion du contrat.

2. *Pour l'institution publique*

Une liste de priorités sera élaborée en tenant compte de la disponibilité des données primaires et des besoins stratégiques.

9. Conditions particulières

a. suggestions pour la composition du comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement se compose de préférence de représentants des institutions de sécurité sociale faisant également partie du Comité d'accompagnement interdépartemental du projet AGORA.

b. clause de confidentialité et droits de propriété intellectuelle

La confidentialité des données sera garantie conformément aux dispositions actuelles de l'article 5 de la loi sur la Banque-carrefour de la Sécurité sociale² et de la loi sur le traitement des données à caractère personnel³.

² Loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale.

³ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et arrêté royal du 13 février 2001 *portant exécution de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel*.